



**PROGRAMME DE  
FORMATION**

**CRÉER, ANIMER ET GÉRER  
UN FONDS DE DOTATION**

# FORMATION PROFESSIONNELLE

**Le  
damier**  
formation

**Au DAMIER**  
**30 rue Drelon**  
**63000 Clermont-Ferrand**  
**Les 25 et 26 mars 2024**

LE DAMIER, numéro de déclaration d'activité au titre de la  
formation professionnelle : 83630460363

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



- Comprendre les enjeux du fonds de dotation
- Maîtriser les bases administratives et financières du fonds dotation
- Envisager la recherche de fonds, de partenariats et de mécénat
- Être capable de rédiger les statuts d'un fonds de dotation en fonction de sa structure, de ses valeurs et de ses objectifs de financements des projets d'intérêt général.
- Construire une démarche cohérente au regard de projets dédiés au mécénat

**PRÉ-REQUIS : Un projet existant ou à venir avec des notions de mécénat notamment les fondamentaux.**

## PUBLIC



Directeur.ice de lieu/festival/label  
Administrateur.ice  
Chargé.e de production, chargé.e de diffusion, chargé.e de communication  
Collectivités territoriales (Villes, communautés de communes)

## MOYENS ET MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

En présentiel et en groupe  
Méthode expositive, méthode participative et active

## CONTENU PÉDAGOGIQUE :

Dans cette formation, nous vous proposons de maîtriser les bases fiscales et juridiques du fonds de dotation, mieux comprendre ses enjeux et les possibilités qu'il offre, l'administrer, l'animer et le gérer pour déployer vos projets d'intérêt général en toute transparence. Enfin, cette formation vous permettra de créer efficacement votre fonds de dotation avec des statuts et une gouvernance bien pensés.

### 1ère partie :

I- Définition et Création : Les règles de la création d'un fonds de dotation : dotation en capital, statuts

II- Le fonctionnement : gouvernance, ressources et les différents types de fonds de dotation

III- Réflexion sur son projet de fonds de dotation, mise en garde, et réflexion sur les importants de ses statuts

IV- Les Contrôles du fonds de dotation

### 2ème partie :

I- Régime fiscal : les obligations comptables du fonds de dotation, nomination d'un commissaire aux comptes

II- Communication ciblée

III- Analyser, alimenter et faire évoluer un fonds de dotation. Intégrer les enjeux de transition écologique.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION



- Entretien en amont de la formation
- Évaluation individuelle à l'issue de la formation : QCM
- Questionnaire de satisfaction

## ACCESSIBILITÉ

LE DAMIER est soucieux de garantir à tous.te.s sans discrimination l'égalité des droits et chances pour accéder à la formation professionnelle. Toutes nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap : dans ce cadre, merci de contacter notre référente handicap lors de votre inscription afin d'identifier et d'étudier les possibilités d'aménagement de la formation et mettre en place les conditions d'accueil adéquates dans nos locaux ou à distance.

### Contacts :

#### Référente handicap – LE DAMIER

Cécile Kempf : [formation@ledamier.fr](mailto:formation@ledamier.fr) | 09 50 26 89 05

#### AGEFIPH – Ressource Handicap Formation

Isabelle GRUYELLE – Marie-Pierre BARO  
[rhf-ara@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-ara@agefiph.asso.fr) | 04 74 94 20 21 – 06 22 10 01 52

## DÉLAI D'ACCÈS :

Selon liste d'attente ; prévoir environ 3 semaines si demande de financement.



## LIEU ET DATES

**Les 25 et 26 mars 2025**

La formation se déroule sur deux jours les 25 et 26 mars 2025.  
La formation se déroulera au DAMIER : 30 rue dreton, 63000 Clermont-Ferrand  
Horaires : 9h-12h30 / 13h30-17h

**Durée : 2 jours - 14 heures**

## TARIF ET FINANCEMENTS

**728€ nets de taxe 14h (soit 52€/heure)**

Différentes prises en charge peuvent être envisagées selon votre situation personnelle (financement par l'AFDAS, votre OPCO, Pôle Emploi, etc). Nous nous tenons à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner dans le montage de vos demandes de prise en charge

## INTERVENANTE:

Consultante en mécénat de l'agence conseil Corrélations Singulières

Titulaire d'un Master en Management et Gestion des entreprises culturelles, Céline Serpinet a travaillé pour diverses structures culturelles (lieux, festivals, compagnies) à différents postes (administratrice, responsable de production et de diffusion, chargée de communication). Elle crée Corrélations Singulières, au sein de laquelle elle œuvre comme consultante mécénat et formatrice auprès de compagnies artistiques, label de musiques actuelles, festivals et collectivités territoriales.

Elle s'attache à conceptualiser et traduire les possibilités en solutions concrètes dans un souci d'éthique et d'écologie des relations.

## RENSEIGNEMENTS:

Cécile Kempf / [formation@ledamier.fr](mailto:formation@ledamier.fr) / 09 50 26 89 05